



En me rendent au fumoir je me suis vue dans l'interdiction d'y consommer mon verre

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 17 février 2009

Je suis cliente de discothèque. En me rendent au fumoir je me suis vue dans l'interdiction d'y consommer mon verre tout en fumant dans le dit fumoir ?

Merci de votre réponse

Réponse :

Celui qui vous a interdit d'emporter votre verre dans le fumoir était dans son droit,

- d'une part, parce qu'il a utilisé son pouvoir de direction et d'organisation
- d'autre part, parce que, ce faisant, il appliquait à la lettre les directives contenues dans la [circulaire du 29 novembre 2006](#) qui précise, concernant les fumoirs : *Ces emplacements seront affectés à la seule consommation de tabac*